CADRE D'EMPLOI DES ALERTES

Afin de ne pas porter atteinte à la présomption d'innocence des individus signalés ou de diffuser ce qui pourra être assimilé à de fausses dénonciations, **l'envoi d'alertes doit répondre à des exigences juridiques précises**.

- **Messages de prévention simple**

Lorsqu'il n'est pas fait référence à une personne suspecte, **la formulation est libre**.

Exemple : *« Bientôt les départs en vacances, pensez à vous inscrire à votre brigade dans le cadre des opérations tranquillité vacances ».*

- **Messages opérationnels**

→ Les situations qui ne constituent pas une infraction : **aucune alerte ne peut être transmise**.

Exemple à proscrire : *« Attention : véhicule ou personnes suspectes en repérage dans les zones artisanales... ».*

→ Les situations délictuelles : **les alertes ne peuvent porter que sur un fait avéré** (fait qui a fait l'objet d'une plainte ou au minimum d'un RJ).

A RETENIR

L'envoi de notifications répond aux mêmes exigences que l'envoi de SMS dans le cadre des dispositifs « alerte commerces »

*

A l'instar des SMS, une alerte ne peut comporter des éléments précis qu'avec l'autorisation du Parquet (appel à témoin).

*

Les « push » apparaissent sur tous les smartphones des utilisateurs de l'application dès qu'ils se connectent à Internet.

*

Un push chasse l'autre et le fait disparaître. Si un push est envoyé par erreur, l'envoi d'un autre push efface le précédent.

L'application est développée par
la gendarmerie nationale en partenariat avec EPITECH.

Pour tout renseignement, contactez :

CEN KERDONCUFF, officier prévention – partenariat
de la Région de Gendarmerie des Pays de la Loire
02.28.24.14.17
Major PITON, référent sûreté Gendarmerie 44
02.28.24.14.18

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR — Gendarmerie nationale — EPITECH. L'ECOLE DE L'INNOVATION ET DE L'EXPERTISE INFORMATIQUE

APPLICATION STOP CAMBRIOLAGES

TOUS LES CONSEILS POUR SE PRÉMUNIR CONTRE LES CAMBRIOLAGES

TELECHARGEMENT

L'application « Stop Cambriolages » est disponible gratuitement sur les plates-formes de téléchargement réservées aux smartphones :

• pour la marque Apple : rendez-vous sur l'Apple Store ;

• pour toutes les autres marques fonctionnant sous le système Androïd (version minimum 4.0) , rendez-vous sur le Play Store.

BUT DE L'APPLICATION

L'application a vocation à lutter contre les cambriolages dans les habitations et les commerces et doit être promue ou utilisée dans ce cadre.

C'est pourquoi, dans l'onglet « Prévention », l'utilisateur est guidé dans son choix en déterminant s'il est un **particulier** ou un **commerçant**.

Il est déconseillé, pour des raisons de lisibilité de l'application, d'élargir son champ d'emploi à d'autres sujets tels que la sécurité routière ou la délinquance juvénile.

LES OBJECTIFS

– **Alerter** la population en temps réel, par des notifications ;

– **Informer** la population de phénomènes de grande envergure dès l'ouverture de la page d'accueil. Le « Flux d'actualité » diffuse des informations de portée nationale, gérées par l'OPP de l'Hérault ;

– **Donner des conseils** de prévention aux particuliers et aux commerçants ;

– **Guider** la réaction des victimes et **faciliter l'usage de l'appel du 17**. On retrouve notamment tous les conseils permettant de favoriser le travail des enquêteurs ;

– **Faciliter** les inscriptions aux opérations OTV. Après avoir pris connaissance de l'intérêt des OTV, l'utilisateur peut télécharger le formulaire en ligne ;

– **Rechercher une brigade** depuis le nom d'une commune ou en se géolocalisant. Diriger les personnes vers la brigade du lieu où elles sont localisées ;

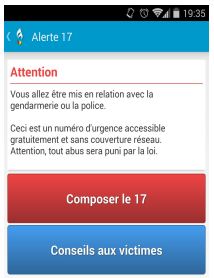
19:35
Alerte 17
Attention
Vous allez être mis en relation avec la gendarmerie ou la police.
Ceci est un numéro d'urgence accessible gratuitement et sans couverture réseau. Attention, tout abus sera puni par la loi.
Composer le 17
Conseils aux victimes

LES ALERTES
- Mode d'emploi -

ALERTER LA POPULATION,
en temps réel

La technologie du « Push » développée dans cette application permet d'envoyer une notification aux utilisateurs de l'application, à condition qu'ils :

• se rendent à la page de personnalisation et inscrivent le numéro du département dont ils dépendent ;

• cochent la case « j'accepte de recevoir les notifications ».

Dès qu'un fait se produit, les officiers chargés de la prévention au sein des groupements peuvent envoyer à partir d'une plate-forme dédiée, une notification dans des délais très brefs.

https://jpo-virtuelle-epitech.eu/gendarmerie/account.php

En se rendant à cette adresse, l'OPP rédige la notification (160 caractères maximum) et l'envoie aux seuls utilisateurs de son département.

Exemple :
« Nouveau phénomène au nord de Montpellier : nombreux vols dans les boxes et garages collectifs. Fermez vos portes ! Faites passer l'info ! »